

Cote du document: EB 2016/LOT/P.2  
Date: 10 mars 2016  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Mémoire du Président

Proposition de don supplémentaire  
à la République démocratique de  
Sao Tomé-et-Principe pour le Projet d'appui  
à la petite agriculture commerciale

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques :

Vincenzo Galastro  
Chargé de programme de pays  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Téléphone: +39 06 5459 2609  
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents :

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du  
Bureau des organes directeurs  
Téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour : Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour le Projet d'appui à la petite agriculture commerciale, telle qu'elle figure au paragraphe 14, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 10.

## Proposition de don supplémentaire à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour le Projet d'appui à la petite agriculture commerciale

### I. Contexte et justification

1. Le Conseil d'administration a approuvé le Projet d'appui à la petite agriculture commerciale (PAPAC) le 12 septembre 2014 (EB 2014/LOT/P.13). Le financement du projet se composait comme suit: i) un don du FIDA de 3,0 millions d'USD au titre du cycle 2013-2015 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); ii) un déficit de financement de 3,0 millions d'USD au titre du cycle SAFP 2016-2018, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration (le financement du FIDA représentant au total 6,0 millions d'USD conformément aux tableaux des dépenses 1 et 2, soit 61% du coût total du projet); iii) un financement pour la période 2015-2017 octroyé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 0,7 million d'USD (7%); iv) une contribution du gouvernement de 0,9 million d'USD (9%); v) une contribution des bénéficiaires estimée à 1 million d'USD (11%); et vi) un montant de 1,2 million d'USD, qui doit encore être mobilisé.
2. La performance du portefeuille de Sao Tomé-et-Principe ayant été satisfaisante, un montant d'environ 3 millions d'USD destiné à combler ce déficit a été alloué au présent programme au titre du cycle SAFP en cours. Les concepts, composantes, sous-composantes, dépenses, analyse coût-avantages, matrice des résultats, suivi-évaluation (S&E) et dispositions institutionnelles et opérationnelles restent inchangés.
3. Le présent mémorandum a pour objet d'inviter le Conseil d'administration à approuver l'utilisation d'un financement supplémentaire, au titre du cycle 2016-2018 du SAFP, d'un montant de 2 171 844 DTS (équivalent à 3,0 millions d'USD).

### II. État d'avancement du projet

4. L'accord de don du PAPAC a été signé le 29 septembre 2014 et le projet est entré en vigueur à la même date. L'atelier préparatoire s'est tenu en janvier 2015 et le premier décaissement de 700 000 USD a été effectué en juin 2015. La phase de mise en œuvre du projet a désormais démarré et toutes les activités (pour le développement durable des trois principales filières promues par le projet, à savoir le cacao, le café et le poivre) sont en cours d'exécution conformément au plan de travail et sur la base des plans d'activité des coopératives de producteurs<sup>1</sup>. À ce jour, les activités de réhabilitation des anciennes plantations de cacao (2 200 hectares), de café (320 hectares) et de poivre (10 hectares) ainsi que les activités visant à renforcer les capacités techniques et de gestion des quatre coopératives, notamment par le biais d'un soutien à l'infrastructure économique, ont été menées à bien.

<sup>1</sup> Coopérative d'exportation de cacao biologique (CECAB), Coopérative d'exportation de cacao de qualité (CECAQ), Coopérative d'exportation de café biologique (CECAFEB) et Coopérative d'exportation de poivre et vanille (CEPIBA).

### III. Coût, financement et avantages du projet

5. Le financement additionnel de 2 171 844 DTS, octroyé sous la forme d'un don, sera réparti entre toutes les activités et catégories du projet.

Tableau 1  
**Coût indicatif du projet par composante et source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Gouvernement		FIDA		AFD		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Développement des plantations familiales</b>												
1. Plantations <sup>a</sup>	236	8,2	1 114	38,6	19	0,7	764	26,5	752	26,1	2 885	29,3
<b>B. Consolidation des organisations de producteurs</b>												
1. Infrastructures rurales	119	10,0	686	57,3	46	3,8	109	9,1	237	19,8	1 198	12,2
2. Organisation et gestion <sup>b</sup>	229	11,8	1 142	58,6	376	19,3	56	2,9	145	7,4	1 948	19,8
3. Cadre commun <sup>c</sup>	42	4,5	608	65,4	265	28,5	-	-	15	1,6	930	9,4
<b>Sous-total</b>	<b>391</b>	<b>9,6</b>	<b>2 436</b>	<b>59,8</b>	<b>687</b>	<b>16,9</b>	<b>165</b>	<b>4,0</b>	<b>397</b>	<b>9,7</b>	<b>4 076</b>	<b>41,4</b>
<b>C. Mise en place de nouveaux domaines d'intervention</b>												
1. Micro-irrigation	82	12,4	452	68,6	-	-	113	17,1	12	1,9	659	6,7
2. Élevage	32	16,1	151	75,7	-	-	4	2,2	12	5,9	200	2,0
<b>Sous-total</b>	<b>114</b>	<b>13,3</b>	<b>603</b>	<b>70,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>117</b>	<b>13,7</b>	<b>24</b>	<b>2,8</b>	<b>859</b>	<b>8,7</b>
<b>D. Coordination, gestion et suivi-évaluation</b>												
1. Coordination, administration	146	9,5	1 389	90,5	-	-	-	-	-	-	1 535	15,6
2. S&E	30	6,0	460	92,0	-	-	-	-	10	2,0	500	5,1
<b>Sous-total</b>	<b>176</b>	<b>8,7</b>	<b>1 849</b>	<b>90,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>0,5</b>	<b>2 035</b>	<b>20,7</b>
<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>9,3</b>	<b>6 002</b>	<b>60,9</b>	<b>706</b>	<b>7,2</b>	<b>1 047</b>	<b>10,6</b>	<b>1 183</b>	<b>12,0</b>	<b>9 854</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Densification et extensions.

<sup>b</sup> Technique, opérationnelle, administrative et financière.

<sup>c</sup> Institutionnel, commercial.

Tableau 2

**Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépense	Gouvernement		FIDA		AFD		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Infrastructures rurales	85	13,0	221	33,8	38	5,8	114	17,4	196	30,0	653	6,6
Équipement	234	19,9	593	50,5	46	3,9	168	14,4	133	11,3	1 174	11,9
Études et assistance technique	12	1,2	416	40,3	603	58,5	-	-	-	-	1 031	10,5
Formation	15	9,4	145	90,6	-	-	-	-	-	-	159	1,6
Prestation de services <sup>a</sup>	469	13,0	2 258	62,6	19	0,5	586	16,2	275	7,6	3 608	36,6
Personnel	-	-	2 185	75,3	-	-	179	6,2	536	18,5	2 900	29,4
Dépenses de fonctionnement <sup>b</sup>	101	30,9	185	56,2	-	-	-	-	43	13,0	328	3,3
<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>9,3</b>	<b>6 002</b>	<b>60,9</b>	<b>706</b>	<b>7,2</b>	<b>1 047</b>	<b>10,6</b>	<b>1 183</b>	<b>12,0</b>	<b>9 854</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Conventions mises en œuvre par les coopératives.

<sup>b</sup> Y compris services divers.

#### IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

6. Gestion financière. Une analyse des options de gestion financière du projet a été réalisée durant la phase de conception. Il a été décidé, de concert avec la partie nationale, qu'une unité de gestion des projets (UGP) dotée d'une autonomie administrative et financière serait chargée de la mise en œuvre du Projet d'appui à la petite agriculture commerciale (PAPAC). L'UGP est maintenant pleinement opérationnelle. Elle peut utiliser les ressources humaines du Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale (PAPAFPA), et bénéficier ainsi de l'expérience du PAPAFPA pour la gestion financière du PAPAC. Le Système de gestion financière proposé a été évalué afin de vérifier sa conformité avec les exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Le risque, jugé modéré, sera atténué par l'adoption des mesures suivantes: la mise en place d'un plan d'appui et de formation du personnel financier de l'UGP et des comptables des coopératives; la mise à jour du manuel de procédures, y compris celles que doivent suivre les coopératives; l'élargissement des audits annuels aux coopératives; et la présentation de rapports financiers intérimaires par l'UGP au FIDA et au ministère de tutelle.
7. Flux de fonds. Le projet dispose d'un compte désigné en euros ainsi que d'un compte en monnaie locale (la dobra), qui sera alimenté par le compte désigné. Des comptes bancaires ont régulièrement été ouverts en monnaie locale pour y verser les ressources des projets destinées aux coopératives.
8. Passation des marchés. Compte tenu du contexte national – superficie réduite, insularité, peu ou pas de fournisseurs – des dispositions spécifiques ont été prises afin de simplifier les procédures de passation des marchés, à savoir: i) le recours à des institutions des Nations Unies pour l'achat des équipements courants; et ii) des procédures d'achat d'autres biens au meilleur prix sur le marché international ou national, plutôt que des procédures d'appel d'offres nationales ou internationales plus lourdes. De plus, pour la composante de développement des plantations familiales, toutes les coopératives ont conclu des accords-cadres de trois ans avec le projet.

9. **Audit.** Un audit du projet, conformément aux normes internationales et aux directives du FIDA en la matière, est réalisé chaque année par un cabinet sélectionné par voie d'appel d'offres. Il est demandé aux auditeurs d'émettre chaque année des recommandations détaillées concernant les procédures de gestion et de contrôle interne du projet. Les audits annuels couvrent également l'utilisation des ressources par des coopératives.

## V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de don

10. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé le don supplémentaire, le présent accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement, qui vient compléter le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du projet, ne comporte aucune modification des concepts, composantes, sous-composantes, dépenses, analyse coût-avantages, cadre logique et dispositions institutionnelles.

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

11. Un amendement à l'actuel accord de financement du projet entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au bénéficiaire.
12. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
13. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

14. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante :

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe un don d'un montant équivalant à deux millions cent soixante et onze mille huit cent quarante-quatre droits de tirage spéciaux (2 171 844 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze